

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM](#)
1999-09-56ItemMarie Moret à madame veuve Laporte, 28 septembre 1895

Marie Moret à madame veuve Laporte, 28 septembre 1895

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-56

Collation1 p. (247v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamelistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à madame veuve Laporte, 28 septembre 1895, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/10/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47152>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[28 septembre 1895](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famelistère

Destinataire[Roger et Laporte](#)

Lieu de destination7, ruelle des Saintes-Maries, Nîmes (Gard)

Description

RésuméPréparation du numéro d'octobre du *Devoir* : retourne les épreuves des pages 610 à 624 en insistant sur le strict respect des corrections.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Quinze Familistère
25 Septembre 1849

Madame M^{lle} Laporte,

J'ai l'honneur de vous
accuser réception de votre
lettre du 23^e et des deux étiquettes
du "Devoir" qui me
sont arrivées le 26.

Je vous confirme aussi
ma lettre du 21^e et, enfin,
vous informe que je
vous retourne par ce
même courrier les pages
corrigées des pages 610 à
624 du "Devoir".

— La faute la plus criante
(parce qu'elle rend le texte
incompréhensible) est celle

1715
commise page 617 où
l'on a ~~xxx~~ introduit des ~~xx~~
et un titre qui coupent
d'une façon impossible
le texte d'une lettre.

J'attache un intérêt
très spécial à la parfaite
exécution des corrections
indiquées là, veiller
à donc strictement; je
vous le signale tout
après.

Après je vous prie,
Madame, l'expression
de mes sentiments
dévotement
Marie Gouin